

PRÉVAIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC) - 5000057783

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Ressources naturelles du Canada (RNCAN) est tenu de fournir une analyse des chaînes d'approvisionnement mondiales en batteries au lithium-ion, des chaînes d'approvisionnement en matières premières pour les batteries et de l'assemblage des batteries et des véhicules électriques (VE), afin de préparer des conseils stratégiques en matière de transport à faible émission de carbone et de renforcer la position du Canada en tant que fournisseur de biens et services liés aux VE.

Ce travail comportera ce qui suit :

- Le fournisseur fournira à RNCAN des données et des analyses globales dans des délais prédéterminés (mensuels, trimestriels ou annuels), ainsi que des rapports prévisionnels pour le reste de la décennie.
- Le fournisseur donner à RNCAN accès à des analystes experts.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit montrer, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'il respecte les exigences suivantes :

Le fournisseur **doit** avoir ou posséder une **base de données** qui fournit ce qui suit :

- Prévisions trimestrielles et évaluations mensuelles des prix pour les cinq (5) principales matières premières des batteries : lithium, cobalt, nickel et graphite (naturel et synthétique). Ces évaluations de prix doivent comprendre des informations trimestrielles sur l'offre (dans les grandes installations, y compris les mines et les usines de batteries) et la demande (demande de batteries par secteur) dans le monde entier.

PRÉVAIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC) - 5000057783

- Évaluations mensuelles du marché mondial des cathodes et des anodes.
- Des évaluations trimestrielles sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en batteries (de la mine métallifère au marché) dans le monde entier, y compris un modèle d'approvisionnement en batteries (2015-2040)

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivants:

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECCo)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH)
- Accord de libre-échange Canada-Corée de Sud (ACLECCS)
- Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPa)
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU)

5. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

N'est pas applicable.

6. Entente(s) sur les revendications territoriales globales

N'est pas applicable.

7. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur mentionné à l'article 13 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiel

PRÉVAIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC) - 5000057783

8. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au *Règlement sur les marchés de l'État* est (sont) invoquée(s) pour cet achat paragraphe 6d) - une seule personne est capable d'exécuter le marché.

Le fournisseur proposé, **Benchmark Mineral Intelligence**, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus

9. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) - article(s) 513.1(b) (iii);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) - obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) - article(s) 19.12 (b) (iii)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) - article(s) Article 15.10, 2 (b) (iii)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) - article(s) Kbis-09 (b), Article Kbis-09 (c)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie - article(s) 1409 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras - article(s) 17.11 2 (b) (iii);
- Accord de libre-échange Canada-Corée - article(s) 14.3, obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Panama - article(s) Article 16.10 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP) - article(s) 1409 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU) - article(s) Article 10.13 (b) (iii);.

10. Titre de propriété intellectuelle

- Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

11. Période du contrat proposé ou date de livraison

- Le contrat proposé est pour une période d'un (1) an, du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, qui comprend également deux (2) périodes contractuelles optionnelles d'un an. Coût estimatif du contrat proposé

PRÉVAIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC) - 5000057783

12. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toutes les périodes d'option, est de **255 000,00 \$ US**.

Année initiale: 85 000,00 \$ USD

Année d'option 1: 85 000,00 \$ US

Année d'option 2: 85 000,00 \$ US

13. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Benchmark Mineral Intelligence (BMI)

49 Colehill Lane, Londres, Royaume-Uni SW6 5EF

14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

15. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 25 février 2021 à 14 h (HNE).

16. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Raymond Thai, Spécialiste des achats

580, rue Booth, Ottawa, ON K1A 0E4

Courriel : raymond.thai@canada.ca